ANNEXE 8 – ATTESTATION DU CONSTRUCTEUR

J'atteste avoir construit le bateau,

- Class40 n° :
- N° de coque :
- Modèle :
- Mois et année de sortie du chantier :

conformément aux dessins et prescriptions de son architecte, aux normes et règlements en vigueur, notamment aux règles de jauge de la Class40 et en particulier aux points suivants :

- Longueur hors-tout maximale 12,19 mètres (Règles de jauge 200 et 202)
- Bau maximal 4,50 mètres (Règles de jauge 200 et 203)
- Volumes de flottabilité minimal en mètres cubes (Règles de jauge 305)= ……..
- Les interdictions de matériaux : titane, fibres de carbone, fibres aramides, autres fibres de Rr supérieure à 3000 Mpa, les âmes de sandwich en nid d'abeille, les pré-imprégnés (Règles de jauge 4, 401 et 404).
- Conformité avec les dispositions de la norme ISO 12215 catégorie A

Nom, date et signature